

Cantines des collèges de l'Essonne : une fréquentation sensible au revenu des familles

Chargé de la gestion des collèges, le Conseil général de l'Essonne est en particulier responsable de la restauration depuis 2006. Il a mis en place un barème d'aide aux familles en fonction de leurs revenus. Le revenu et la fréquentation de la demi-pension sont très hétérogènes d'un collège à l'autre. La fréquentation est d'autant plus importante que les revenus le sont. L'aide permet toutefois de réduire significativement les inégalités en matière d'effort financier, celui des familles modestes étant au final équivalent à celui des familles aisées.

Jessica Labrador, Insee Ile-de-France

En Essonne, 57 000 collégiens sont inscrits dans l'un des 100 collèges publics. Parmi ces collégiens, 72 % sont demi-pensionnaires.

Depuis 2006, les départements sont chargés de la tarification des cantines. Cependant, le Conseil général de l'Essonne avait mis en place dès 1996 une politique d'aide à la restauration afin de permettre l'accès à la cantine aux enfants de familles à faibles revenus. Le prix du repas

dans les collèges de l'Essonne est de 3 €. Les familles peuvent bénéficier d'une aide en fonction de leur quotient familial (⇒ Sources et définitions). A la rentrée de septembre 2011, cette aide correspond à une allocation de 45 € ou de 105 € par trimestre et par enfant. De plus, les collégiens vivant dans une famille dont le quotient familial est inférieur à 208 € par mois bénéficient de la gratuité de la restauration (⇒ Schéma départemental de la restauration scolaire en Essonne).

**41 % des demi-pensionnaires
ont bénéficié de l'aide
à la restauration
au 1^{er} semestre 2011**

Au premier semestre 2011, 17 400 collégiens essonnais inscrits dans l'un des collèges publics du territoire ont bénéficié de l'aide à la restauration, soit 41% des demi-pensionnaires. Cette part est inférieure à celle des collégiens qui

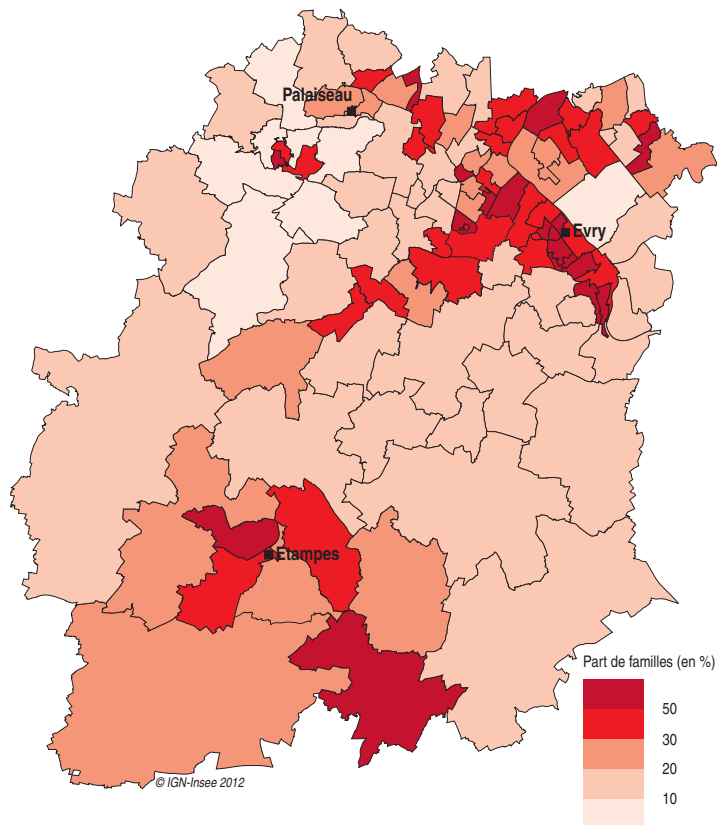
Schéma départemental de la restauration scolaire en Essonne

Dans le cadre des transferts de compétences octroyées aux collectivités territoriales lors de l'acte II de la décentralisation, le Département de l'Essonne a procédé à la création d'un service départemental de gestion de la restauration scolaire à destination des collèges.

Afin d'analyser l'efficacité du dispositif en place et de préparer l'avenir, le Conseil général a décidé d'engager une réflexion globale sur l'organisation de la restauration collective dans les collèges. Elle se présente sous la forme d'un Schéma départemental de la restauration scolaire qui confirme l'engagement du Département de fournir un service de restauration de qualité et accessible à tous.

Cette démarche antérieure intègre l'ensemble des contraintes et objectifs en matière d'approvisionnements en denrées alimentaires, de capacité de préparation des repas, d'accueil, de gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

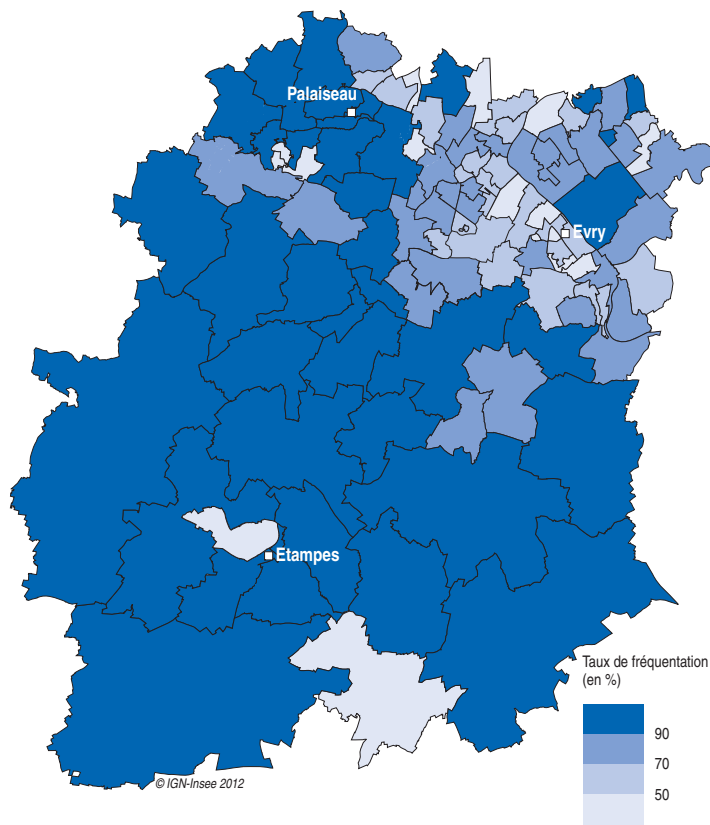
1 Les familles modestes sont concentrées dans le nord-est de l'Essonne
Part de familles modestes
(quotient familial inférieur à 495 €/mois) selon le secteur (en %)



Moyenne départementale : 30 %

Source : Insee, revenus fiscaux localisés 2009

2 Un taux de fréquentation en général plus faible dans les secteurs à bas revenus
Taux de fréquentation de la restauration scolaire par secteur



Moyenne départementale : 72 %

Source : Conseil général de l'Essonne, rentrée 2010

3 A caractéristiques comparables, la probabilité d'être inscrit à la demi-pension est deux fois plus élevée pour un enfant de cadre que d'ouvrier

Probabilité par rapport à la situation de référence

Catégorie sociale du responsable principal du collégien

Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2,0
Professions intermédiaires	1,7
Employés	1,3
Ouvriers	Réf.
Retraités ou inactifs	1,3

Age

11 ans	2,1
12 ans	1,7
13 ans	1,5
14 ans	1,3
15 ans	Réf.

Formation suivie

6 ^e à 3 ^e générales	Réf.
Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)	2,0

Quotient familial médian du secteur

1 ^{er} quart (secteur modeste)	Réf.
2 ^e quart	2,9
3 ^e quart	4,6
4 ^e quart (secteur aisé)	7,7

Lecture : à profil identique en termes de catégorie sociale des parents, d'âge et de formation suivie, un collégien d'un secteur aisé (4^e quart) a 7,7 fois plus de chances d'être inscrit à la demi-pension qu'un collégien d'un secteur modeste (1^{er} quart).

Sources : Rectorat de l'Académie de Versailles, rentrée 2010 ; Insee, revenus fiscaux localisés 2009

Une analyse à caractéristiques comparables

Afin de mesurer séparément les effets des différents facteurs sur la fréquentation de la demi-pension, une régression logistique a été réalisée sur des données provenant du rectorat de l'Académie de Versailles.


La probabilité pour un collégien d'être inscrit à la demi-pension est estimée en fonction de trois critères individuels disponibles dans la base du rectorat : la catégorie sociale du responsable principal du collégien (en 6 modalités), l'âge du collégien (5 modalités de 11 à 15 ans ou plus), la formation suivie (classe générale ou section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)).

Ces critères sont complétés par le niveau de quotient familial (QF) du secteur (source RFL) : les secteurs ont été répartis en 4 groupes égaux selon leur QF médian, le 1^{er} quart ayant les QF médians les plus bas et le 4^e les QF médians les plus élevés.

pourraient prétendre à l'aide, s'ils fréquentaient la cantine, au regard des ressources de leur famille. En effet, 52 % des collégiens vivent dans une famille dont le quotient familial est inférieur au plafond maximum pour l'attribution de l'aide à la restauration scolaire, soit 779 € par mois.

Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette différence. Les collégiens dont les familles ont les ressources les plus faibles fréquentent moins souvent les services de restauration. De plus, les collégiens habitant en zone urbaine ont des alternatives à la cantine scolaire, en particulier la possibilité de rentrer manger à la maison lorsque l'un des parents ne travaille pas. Par ailleurs, l'information sur l'existence de l'aide à la restauration est inégale selon les collèges.

De fortes disparités de quotient familial selon le secteur scolaire

En 2009, 30 % des collégiens de l'Essonne vivent dans une famille disposant de revenus modestes, c'est-à-dire dont le quotient familial ne dépasse pas 495 € par mois. Les disparités de revenus entre secteurs scolaires sont très importantes. Ainsi, 81 % des élèves du secteur scolaire du collège Léopold Sédar Senghor de Corbeil-Essonnes vivent dans une famille modeste contre seulement 6 % de ceux du secteur du collège Alain Fournier d'Orsay  ①.


Les secteurs situés au nord-ouest de l'Essonne tels que ceux des collèges d'Orsay, de Gif-sur-Yvette, de Bures-sur-Yvette, de Briis-sous-Forges ou de Soisy-sur-Seine sont habités par une population aisée. Moins de 10 % des élèves de

ces collèges sont issus d'une famille modeste. En revanche, dans les secteurs situés dans les communes à fort habitat social, la part d'élèves de familles modestes est plus importante. Ainsi, plus de la moitié des élèves de quatre collèges de la commune d'Evry, des trois collèges de Corbeil-Essonnes ou encore des trois collèges de Grigny vivent dans une famille à faibles ressources financières.

Les profils sociaux peuvent cependant être également très différents entre les collèges d'une même commune. C'est le cas par exemple des communes d'Etampes ou de Massy. A Etampes, deux fois plus d'enfants de familles modestes résident dans le secteur du collège de Guinette que dans celui du collège Guettard (60 % contre 27 %). A Massy, la part de collégiens modestes est de 58 % pour le collège B. Pascal contre 29 % pour le collège Diderot.

Enfin, les secteurs regroupant les petites communes du sud-est, du sud-ouest et de l'ouest du département abritent une population dont la répartition est plus équilibrée. Les secteurs des deux collèges de Dourdan, du collège Jean Rostand de Milly-la-Forêt ou du collège Hubert Robert de Méréville accueillent entre 20 % et 30 % d'élèves de familles modestes.


La fréquentation de la cantine est sensible au niveau du quotient familial

Le taux de fréquentation de la demi-pension varie de 20 % à 99 % selon les collèges, avec une forte dispersion géographique  ②. Il est plus élevé dans les zones à dominante rurale du sud et de l'ouest et plus faible dans les zones très urbaines du nord-est.

Le quotient familial et la fréquentation de la restauration scolaire sont fortement liés. Ainsi, l'inscription à la demi-pension dans un secteur augmente avec le revenu moyen des familles. Les secteurs scolaires où résident moins de 20 % de collégiens de familles modestes ont un taux de demi-pensionnaires compris entre 49 % et 97 %. En revanche, dans les secteurs scolaires où résident plus de 50 % de collégiens modestes, le taux de fréquentation de la demi-pension varie entre 20 % et 63 %.

Parmi les collèges accueillant une majorité de collégiens modestes, la proportion de collégiens aidés et le taux de fréquentation de la restauration scolaire évoluent de conserve. Ainsi, le taux de fréquentation est de 20 % au collège Epinay-sous-Sénart où seulement 11 % des collégiens sont aidés et de 63 % au collège Paul Eluard à Evry où 47 % des élèves sont aidés.

La fréquentation diminue également avec l'âge : à secteur et catégorie sociale des parents donnés, les collégiens de 11 ans sont deux fois plus nombreux à fréquenter la cantine que ceux de 15 ans. De même, à secteur et âge identiques, les enfants de cadres sont deux fois plus souvent demi-pensionnaires que les enfants d'ouvriers.

Il existe toutefois un effet d'entraînement : à âge et catégorie sociale des parents identiques, un collégien d'un secteur dont le quotient familial médian est élevé a huit fois plus de chances de manger à la cantine qu'un collégien d'un secteur moins favorisé  ③ (⇒■ Une analyse à caractéristiques comparables).

L'aide à la restauration scolaire réduit le taux d'effort des familles

Le taux d'effort brut correspond à la part de leurs revenus que les familles consacraient au paiement de la restauration scolaire si elles ne percevaient aucune aide. Dans ce cas, le coût annuel de la demi-pension serait en moyenne de 480 € (160 repas à 3 €) pour toutes les familles. Le taux d'effort brut des familles sous le 3^e décile de quotient familial de leur secteur serait compris entre 4 %

④ L'aide réduit fortement le taux d'effort des ménages modestes

Taux d'effort moyen départemental pour les 5 premiers déciles de quotient familial

Décile de quotient familial mensuel	Taux d'effort brut moyen (hors aide) (en %)	Taux d'effort net moyen (avec aide) (en %)
1 ^{er} décile (218 €)	18,3	0,0
2 ^e décile (361 €)	11,1	2,8
3 ^e décile (495 €)	8,1	2,0
4 ^e décile (627 €)	6,4	4,0
5 ^e décile (755 €)	5,3	3,3

Source : Insee, revenus fiscaux localisés 2009

Sources et définitions

Le quotient familial (QF) correspond dans cette étude au rapport entre le revenu fiscal de référence et le nombre de personnes du ménage. Le revenu fiscal de référence est le revenu net pris en compte pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

Le QF estimé dans cette étude est issu de la source Revenus fiscaux localisés (RFL) de l'année 2009. Elle est produite annuellement par l'Insee à partir de l'exploitation exhaustive des fichiers des déclarations des revenus des foyers fiscaux de l'année N et le fichier de la taxe d'habitation de l'année N+1 transmis par la Direction générale des finances publiques.

Dans la source RFL, on dispose du revenu avant impôts et prestations sociales ainsi que de l'âge et du nombre d'enfants rattachés au foyer fiscal. Il existe également dans la déclaration de revenus une case permettant aux ménages de renseigner le nombre de collégiens du foyer afin d'obtenir une réduction d'impôt. Toutefois, les ménages modestes qui ne payent pas d'impôt sur le revenu ne la remplissent pas. Par conséquent, le champ de l'étude est constitué de l'ensemble des ménages comportant au moins un enfant susceptible d'être scolarisé au collège, c'est-à-dire âgé entre 11 ans et 14 ans, ou bien au moins un collégien apparaissant dans la case « nombre de collégiens » de la déclaration de revenus. En effet, des collégiens déclarés dans cette case peuvent se trouver en dehors de la tranche d'âge 11-14 ans : 5 132 sont dans ce cas.

Les taux de fréquentation par collège sont issus des données du Département. Il s'agit de la part des collégiens inscrits à la demi-pension.

Les déciles du quotient familial

Les déciles du QF décrivent la distribution des quotients familiaux par tranches de 10 % des familles de collégiens. Selon RFL, le premier décile du QF des familles de collégiens est de 218 € par mois dans le département de l'Essonne. Ainsi 10 % de ces familles ont un QF inférieur à 218 € par mois et 90 % des familles un QF supérieur. Les 30 % des familles dont les revenus sont les plus faibles sont, dans cette étude, appelées familles modestes (QF inférieur à 495 € par mois).

Exemples de revenus mensuels déclarés correspondant aux déciles de quotient familial essonnien

Décile de quotient familial	Montant de quotient familial (en €)	Revenu mensuel déclaré (en €)			
		Famille monoparentale avec un enfant	Famille monoparentale avec deux enfants	Couple avec un enfant	Couple avec deux enfants
1	218	485	728	728	970
2	361	802	1 203	1 203	1 603
3	495	1 100	1 649	1 649	2 199
4	627	1 394	2 091	2 091	2 788
5	755	1 678	2 517	2 517	3 356

Lecture : une famille monoparentale avec un enfant appartenant au 1^{er} décile a un quotient familial maximum de 218 euros, ce qui correspond à un revenu mensuel déclaré de 485 euros.

Source : Insee, revenus fiscaux localisés 2009

Le quotient familial médian

La médiane du QF partage les familles de collégiens en deux groupes : la moitié des familles des collégiens a un QF inférieur à cette valeur et l'autre moitié a un QF supérieur à cette valeur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des QF au sein du département ou d'un secteur.

Taux d'effort brut et taux d'effort net

Le taux d'effort brut est le rapport entre la dépense totale de restauration et le quotient familial. Le taux d'effort net est le rapport entre la dépense totale de restauration après déduction de l'aide et le quotient familial. L'effort financier lié à la restauration scolaire est calculé à partir du quotient familial, qui repose sur les revenus avant impôts et prestations sociales ; cela permet donc d'expliquer les taux d'efforts élevés dans les secteurs scolaires où résident une part importante de familles à faibles revenus.

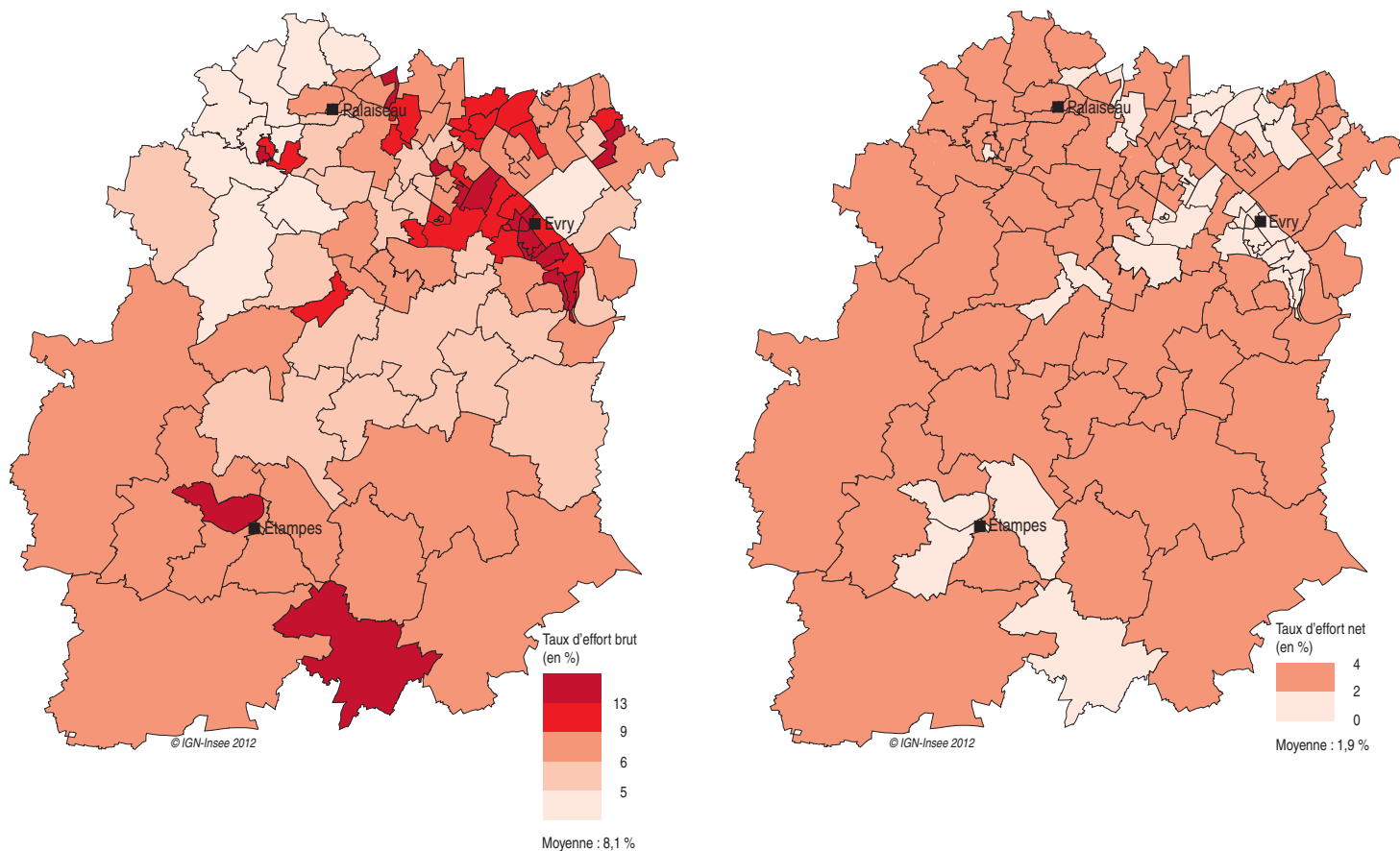
Le **taux d'effort des familles sous le 3^e décile** est le rapport entre la dépense totale annuelle et le quotient familial sous lequel se trouvent 30 % des familles du secteur.

Les secteurs scolaires

Le périmètre géographique de l'étude est le département de l'Essonne, découpé en secteurs scolaires. Les secteurs scolaires définissent le collège d'affectation des élèves en fonction de leur domicile. Dans le département de l'Essonne, les 100 collèges publics font l'objet d'une sectorisation. Pour cette étude, les secteurs scolaires ont été reconstitués par regroupement de communes ou d'îlots. Cependant, pour les collèges de Dourdan, La Ferté-Alais, Guigneville et Grigny, l'absence d'un découpage en îlots ne permet pas de reconstituer les secteurs scolaires. Ainsi, le secteur de Grigny est l'addition des trois secteurs scolaires de la commune, celui de Dourdan est l'addition de deux secteurs scolaires et ceux des collèges de La Ferté-Alais et Guigneville ont été regroupés. L'étude a donc été réalisée sur 96 zones pour les collèges situés dans l'Essonne, auxquelles s'ajoute la commune de Wissous, dépendant du collège Descartes à Antony (92).

5 L'aide réduit les inégalités de taux d'effort entre les secteurs

Taux d'effort brut (hors aide) et taux d'effort net (avec aide) des familles modestes selon le secteur



Taux d'effort : dépense totale annuelle rapportée au quotient familial sous lequel se trouvent 30 % des familles du secteur.

Source : Insee, revenus fiscaux localisés 2009

pour le secteur du collège Alain Fournier d'Orsay et 25 % pour le secteur du collège Léopold Sédar Senghor de Corbeil-Essonnes. Ce taux d'effort élevé montre la nécessité d'une aide à la restauration scolaire pour les familles les plus modestes.

La politique d'aide à la restauration actuellement appliquée par le Conseil général permet de réduire considérablement le taux d'effort des familles les plus modestes. Globalement, leur taux d'effort net, c'est-à-dire après déduction de l'aide, est proche de celui des familles aisées, de l'ordre de 2 % à 5 %. Le taux d'effort net moyen départemental est nul pour les familles du 1^{er} décile

(218 €) et de 3,8 % pour celles du 2^e décile (361 €). Il plafonne à 4,6 % pour le 4^e décile puis décroît régulièrement 4.

Par exemple, dans le cas du collège Les Amonts aux Ulis, l'aide réduit fortement le taux d'effort des 30 % des familles aux revenus les plus bas : ce taux est de 14,9 % avant aide et seulement de 4,3 % une fois l'aide déduite. En revanche, au collège Pierre Mendès-France à Marcoussis, un secteur plus aisé où la part d'élèves aidés est faible, le taux moyen du secteur passe de 5,0 % à 4,8 % 5. Le taux d'effort net des familles très modestes est nul car leurs enfants bénéficient de la gratuité de la

restauration. Ainsi, à Grigny, le taux d'effort brut minimum des familles sous le 3^e décile de revenu du secteur est de 21 %. Avec l'aide, leur taux d'effort est nul car le quotient familial de ces familles est inférieur au plafond maximum de la première tranche d'aide, soit 208 € par mois.

Pour en savoir plus

De Berny C. et Mary-Portas F.-L. : « Tarification de la restauration dans les lycées : les revenus pris en compte », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 369, septembre 2011.

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Direction régionale d'Ile-de-France
7, rue Stephenson - Montigny-le-Bretonneux
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

© Insee 2012

Directrice de la publication : Sylvie Lagarde
Comité de rédaction : Patrick Hernandez
Chef de projet : François Dubujet
Rédactrice en chef : Christel Collin
Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France
Maquette : Nathalie Droux - Nicolas Renaud
Impression : Jouve

Publication téléchargeable à partir du site Internet : www.insee.fr/ile-de-france

ISSN 0984-4724
Commission paritaire n° 2133
Code Sage I1239252

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2012

Insee Ile-de-Fr@nce Infos : la Lettre d'information électronique vous informe tous les mois de l'activité de l'Insee Ile-de-France

www.insee.fr/ile-de-france